

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Le conseil des commissaires adopte le calendrier scolaire 2015-2016 sans semaine de relâche**

*L'année scolaire des enseignants débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et la rentrée officielle des élèves aura lieu le 8 septembre.*

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 25 mars 2015** – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté le calendrier pour la prochaine année scolaire 2015-2016 lors de la séance publique du 24 mars, tel que déjà annoncé. Pour l'occasion, le conseil s'est déplacé à l'école Joséphine-Dandurand afin de permettre à plus de personnes d'assister à la séance en raison de l'intérêt manifesté pour le sujet du calendrier scolaire.

Conformément à la décision du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, le calendrier adopté hier ne comporte pas de semaine de relâche en mars 2016.

« Le calendrier déposé au syndicat par la Commission scolaire des Hautes-Rivières le 11 septembre dernier prévoyait une semaine de relâche comme il en a toujours été », a déclaré la présidente, madame Andrée Bouchard.

Le 13 février dernier, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a cependant informé la Commission scolaire de sa décision de commencer la prochaine année scolaire non pas le 25 août 2015 comme prévu originalement, mais le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le calendrier scolaire a donc été revu en fonction de cette information.

La convention collective nationale prévoit que l'année de travail des enseignantes et des enseignants comporte 200 jours de travail. Ces jours sont distribués du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin suivant, à moins d'une entente différente conclue entre la Commission scolaire et le Syndicat des enseignants du Haut-Richelieu.

La semaine de relâche est donc conditionnelle à ce que les enseignants acceptent de reporter cinq jours de leurs vacances d'été en mars de l'année suivante pour profiter d'une semaine de relâche. La Commission scolaire ne peut obliger unilatéralement les enseignants à commencer l'année scolaire avant le 1<sup>er</sup> septembre. Cette décision leur appartient.

Le conseil a reçu de nombreux messages de la part de parents, d'enseignants, d'élèves et de partenaires de la communauté exprimant leur désir que la semaine de relâche soit maintenue au calendrier. Madame Andrée Bouchard a tenu d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui lui ont exprimé leur avis sur la question.

### **Rentrée scolaire le 8 septembre pour les élèves**

La rentrée du personnel enseignant pour l'année 2015-2016 aura donc lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2015 tandis que la rentrée officielle des élèves se fera le 8 septembre.

« La Commission scolaire confirme toutefois que les services de garde des écoles seront en mesure d'accueillir les élèves dès la première semaine de septembre », a précisé le directeur général M. Éric Blackburn.

Il est également possible que les services de garde puissent accueillir les élèves dès le 24 août, mais la Commission scolaire fournira plus d'information à ce sujet d'ici la fin de l'année scolaire en cours.

« Le calendrier scolaire n'a jamais été un enjeu de négociation », a confirmé Andrée Bouchard. Nous sommes ouverts aux discussions avec les enseignants pour convenir d'une entente qui satisfasse toutes les parties, mais cela doit se faire en respect de notre contexte budgétaire et au bénéfice de nos élèves », a-t-elle conclu.

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières figure parmi les organisations de services publics les plus performantes. Elle accueille plus de 18 000 élèves jeunes et adultes répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. La CSDHR compte près de 2 500 employés qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Son parc immobilier se compose au total de 56 édifices, dont 50 établissements d'enseignement : 36 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation aux adultes et 1 centre d'expertise (siège social administratif). Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants et professionnels. Pour sa part, le personnel du centre administratif travaille en coulisse et offre un soutien essentiel à la prestation de services aux élèves. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une actrice clé au plan du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca).

— 30 —

#### ***Renseignements :***

##### **Julie Brassard**

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223  
[brassardj@csdhr.qc.ca](mailto:brassardj@csdhr.qc.ca) - Pour plus d'information, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca)